

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le cinq du mois de juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. Alain POUJÈS, M. René MIRALLÈS, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MÉDEL, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS et M. Jean-Luc DOUTÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme Georgette LAURENT pouvoir à M. Michel PLANCADE et Mme Marie-Nadine GONZALEZ pouvoir à Elisabeth ALLEMANY

Absents non représentés : *néant*

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 13	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°24/2023

Démission de la troisième adjointe, suppression d'un poste d'adjoint et modification de l'ordre du tableau

Références :

- les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 du code général des collectivités territoriales
- La délibération n° 2020/08 du 28 Mai 2020 fixant à quatre le nombre de postes d'adjoints au maire
- La délibération n°2020/09 du 8 juin 2020 fixant les indemnités des élus

Exposé de M. le Maire :

Par courrier du 11 avril 2023, Mme Monique GRESSIER, troisième adjointe chargée de la vie associative, du sport, de la santé et de la promotion de l'intergénérationnel, a fait part à M. le Préfet de l'Aude de son souhait de se démettre de ses fonctions d'adjointe au maire et du mandat de conseillère municipale.

Par courrier du 14 avril 2023, M. le Préfet de l'Aude a accepté la démission de Mme Monique GRESSIER de ses fonctions de troisième adjointe et de son mandat de conseillère municipale.

M. le Maire informe que le versement des indemnités d'élue perçues par Mme Monique GRESSIER a cessé au 15 avril dernier et que M. Jean-Luc DOUTÉ prend la place de Mme Monique GRESSIER en tant que conseiller municipal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- de ne pas remplacer ce poste d'adjoint et par conséquent de passer de 4 à 3 postes d'adjoints. M. le Maire récupère les délégations consenties à Mme Monique GRESSIER et M. Alain POUJÈS devient dès lors 3^{ème} adjoint ;
- que les indemnités des élus restent inchangées soit 46.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique pour le Maire et 18% de ce même indice pour chacun des 3 adjoints.
- que le nouveau tableau du Conseil municipal, annexé à la présente délibération, sera adressé au M. le Préfet.

Fait et délibéré en séance le 12 avril 2023,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth ALLEMANY




Le Maire,
Claude BUSTO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20230612-capendu_23_D24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 13/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DÉPARTEMENT

AUDE

ARRONDISSEMENT

CARCASSONNE

Effectif légal du conseil municipal

15

COMMUNE :

CAPENDU

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	Claude BUSTO	3 janvier 1983	28 mai 2020	332
Première adjointe	Mme	Elisabeth ALLEMANY	27 novembre 1969	28 mai 2020	332
Deuxième adjoint	M.	Gérard ROUBIO	12 janvier 1956	28 mai 2020	332
Troisième adjoint	M.	Alain POUMÈS	5 août 1962	28 mai 2020	332
Conseiller	M.	René MIRALLÈS	5 juin 1943	15 mars 2020	332
Conseiller	M.	Claude OSMONT	18 août 1952	15 mars 2020	332
Conseillère	Mme	Pascale RAFFANEL	24 mai 1965	15 mars 2020	332
Conseillère	Mme	Marie-Nadine GONZALEZ	25 février 1966	15 mars 2020	332
Conseillère	Mme	Sandra ROSSELL	5 mai 1977	15 mars 2020	332
Conseillère	Mme	Jennifer POIX	20 mai 1982	15 mars 2020	332
Conseiller	M.	Sébastien MÉDEL	24 février 1991	15 mars 2020	332
Conseillère	Mme	Georgette LAURENT	9 décembre 1949	15 mars 2020	260
Conseiller	M.	Michel PLANCADE	3 octobre 1951	15 mars 2020	260
Conseiller	M.	Robert SUBIAS	20 janvier 1962	15 mars 2020	260
Conseiller	M.	Jean DOUTÉ	20 septembre 1955	15 mars 2020	332

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire, Claude BUSTO

À Capendu, le 12 juin 2023



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

011-211100680-20230612-capendu_23_D24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 13/06/2023

Tableau annexé à la délibération n°24/2023 du 12 juin 2023